

Bordeaux, le 10 juin 2013

CONVOCAATION

Objet : Assemblée Générale des adhérents de l'enseignement supérieur et de la Recherche

Cher(e) camarade,

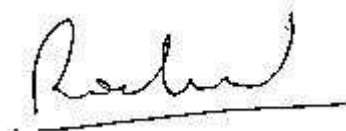
La prochaine réunion de l'Assemblée Générale des adhérents de l'enseignement supérieur d'Aquitaine dont tu es membre se réunira le:

Lundi 24 juin 2013
de 9 h 30 à 17h00
UD CFDT
8, rue Théodore Gardère
33080 - BORDEAUX

Nous te rappelons, qu'en application du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice des droits syndicaux dans la Fonction Publique, tu peux obtenir pour cette réunion, une autorisation d'absence (1).

Crois, cher(ère) Camarade, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs,

Le Secrétaire Général
Pierre Marie ROCHARD



(1) Décret n° 82-447 du 28 mai 1982

Extraits de la circulaire d'application du 18 novembre 1982 : autorisations spéciales d'absence

☞ **Art.12.** Des autorisations spéciales d'absence sont accordées sous réserve des nécessités du service, aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs dont ils sont membres élus quel que soit le niveau de cet organisme dans la structure du syndicat considéré. » (...)

☞ « Ils devront (les agents susceptibles d'obtenir une autorisation spéciale d'absence) adresser leur demande d'autorisation d'absence, **appuyée de la convocation, à leur chef de service**, en principe au moins **huit jours** à l'avance. » (...)

☞ « Les **délais de route ne sont pas compris** pour la computation des durées d'autorisations spéciales d'absence(...). Les autorisations spéciales d'absence peuvent être fractionnées en **demi-journées.** »



Sgen-CFDT Aquitaine

8 rue Théodore Gardère

33080 BORDEAUX cedex

Tél. 05 57 81 11 40

Toile <http://www.sgencfdtaquitaine.org>

Mail : bordeaux@sgen.cfdt.fr

AG Sgen-CFDT Aquitaine

Enseignement Supérieur

26 juin 2013 -

avec la participation de :

François Grèzes-Rueff, Secrétaire Fédéral

Pierre-Marie ROCHARD, Secrétaire Sgen-CFDT Aquitaine

ORDRE DU JOUR

Matin

9h 30

Accueil, Café

09h30 à 10h30

Etat des lieux / syndicalisation / représentation en instances
Présentation des problématiques et attentes locales

11 h00 à 12h30

NUB où sommes nous ?

12h30 à 14h00 : Repas (sur place – Pensez à vous inscrire)

Après-midi

14h00 à 15 h 30

NUB (grand établissement, fusion,...) : débat à partir de l'expérience de
François Grèzes-Rueff (Toulouse)

15 h 30 à 16h30

la loi ESR : enjeux, débat, positions syndicales

16h30 à 17 h

Décision en terme de fonctionnement interne et de communication externe.